

LETTRE AUX PORTEURS DU FCP « MCA FRANCE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts du FCP « **MCA FRANCE** » (FR0007490164), classé « Actions françaises » et dont la société de gestion est MCA FINANCE.

Nous vous informons que MCA FINANCE, dans le cadre d'une réorganisation de sa gamme de produits, a décidé de modifier la classification de ce FCP et de la classer « **Actions de pays de la zone euro** ».

Dans ce cadre, les modifications suivantes sont apportées:

1. Modification de l'objectif de gestion du FCP qui est actuellement le suivant :

Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif la recherche de performance par une exposition sur les marchés d'actions françaises de moyennes et grandes capitalisations par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire et de surperformer l'indicateur de référence, l'indice CAC All Tradable sur une période de 3 ans.

Au profit de l'objectif de gestion suivant :

Le FCP a pour objectif la recherche de performance par une exposition sur les marchés d'actions de pays de la zone euro de moyennes et grandes capitalisations par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire et de surperformer l'indicateur de référence, l'indice CAC All Tradable sur une période de 3 ans.

2. L'indicateur de référence CAC ALL TRADABLE n'est pas modifié.

3. Modification de la stratégie de gestion du FCP pour l'orienter vers une exposition vers des actions de sociétés ayant leur siège social dans les pays de la zone euro.

Auparavant, le fonds était en permanence exposé au marché des actions françaises à hauteur de 60% minimum de l'actif.

Désormais, le fond sera en permanence exposé à 60% au minimum en actions émises dans les pays de la zone euro.

Ces actions sont également éligibles au Plan d'Épargne en Actions.

Par ailleurs, il peut être exposé en instruments de taux jusqu'à 40% de l'actif.

Du fait de l'éligibilité au Plan d'Épargne en Actions, le fonds était investi au minimum à 75% en actions françaises et de la zone euro éligibles. **Désormais, il devient investi à 75% au minimum en actions émises dans les pays de la zone euro.**

L'univers d'investissement des actions sélectionnées est de ce fait élargi afin de procurer au gérant plus de latitude de gestion sur un plus grand nombre de valeurs de la zone euro.

Le risque d'exposition en actions de petite capitalisation n'est pas modifié et demeure accessoire (maximum 10%).

A titre accessoire seulement (10% maximum), le fonds peut être exposé sur d'autres marchés que ceux de la zone euro, principalement des pays membres de l'OCDE.

Toutes les autres dispositions du prospectus, et notamment les frais, restent inchangées.

Ces modifications interviendront à compter du 1er août 2011.

Toutefois, si vous étiez en désaccord avec ces changements, vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais pendant 1 mois à compter de la réception de la présente lettre.

Le prospectus mis à jour du FCP « **MCA FRANCE** » est tenu à votre disposition au siège de MCA FINANCE et sera envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

M.C.A. FINANCE -21 rue Paul Bert - 49000 ANGERS

Email : info@mcafinance.fr

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.